

 <p><b>Une démarche mondiale</b> soutenue par l'OMS</p>	➔	 <p><b>Objectif principal</b> : réduire la morbidité et la mortalité de la Covid-19</p>
 <p><b>Une démarche européenne concertée</b> avec achats de vaccins</p>		 <p><b>Priorité</b> : personnes susceptibles de développer des formes graves</p>
 <p><b>Un enjeu</b> : l'adhésion à la vaccination</p>		
 <p><b>Plusieurs vaccins différents</b> : données scientifiques, circuits</p>		

Objectifs	Principes
 <p>Faire baisser la mortalité et les formes graves</p>	 <p>Non obligatoire</p>
 <p>Protéger les Français et notre système de santé</p>	 <p>Gratuite</p>
 <p>Garantir la sécurité sanitaire</p>	 <p>Haut niveau de sécurité</p>

## Stratégie de priorisation : Séquencement des phases selon l'avis de la HAS du 30/11/2020

**Phase 1** : les personnes âgées résidant en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou tout autre hébergement collectif et les professionnels du secteur de la santé, du secteur médico-social et du transport sanitaire présentant un risque de forme grave

**Phase 2** : les personnes ayant plus de 75 ans, puis les personnes de 65 à 74 ans ayant une comorbidité, puis les autres personnes de 65-74 ans et les professionnels du secteur de la santé, du médico-social et du transport sanitaire, en priorisant les professionnels âgés de plus de 50 ans ou présentant une comorbidité

**Phase 3** : l'ensemble des personnes de plus de 50 ans ou de moins de 50 ans, mais à risque de forme grave et l'ensemble des professionnels du secteur de la santé et du médico-social, la vaccination des professionnels issus des secteurs indispensables au fonctionnement du pays, secteurs de la sécurité ou de l'éducation par exemple.

**Phase 4** : les personnes fortement exposées au virus du Sars-Cov-2 et qui n'auraient pas été vaccinées antérieurement (car moins de 50 ans et sans comorbidité). Cela concerne notamment les professionnels dont l'environnement de travail favorise une infection (contacts réguliers du public, milieu clos...) ou les personnes vulnérables ou précaires ayant un pronostic moins favorable en cas d'infection par la Covid-19 (résident en hôpital psychiatrique, sans domicile fixe, détenus...).

**Phase 5** : les autres tranches de la population (18-50 ans) et non ciblées antérieurement

### Calendrier :

- ✓ 30/11/2020 : Stratégie de priorisation de la campagne de vaccination en 5 phases
- ✓ Fin décembre 2020 : autorisation de mise sur le marché par l'agence européenne du médicament pour le vaccin BioNTech-Pfizer, premier vaccin disponible pour la phase 1
- ✓ Fin décembre 2020 : avis HAS complémentaire, puis arrêté ministériel sur le schéma vaccinal et la population visée
- ✓ Début 2021 : campagne de vaccination – Phase 1

## Phase 1 => cible vaccinale :

- **Résidents d'établissements accueillant des personnes âgées** et résidents en services de longs séjours (EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences service, ESMS handicap)
- **Professionnels exerçant dans les établissements** accueillant des personnes âgées (en premier lieu en EHPAD, USLD, résidences autonomie, résidences service, ESMS handicap) présentant eux-mêmes un risque accru de forme grave ou de décès.

## Deux défis pour cette première phase :

- **Un défi logistique** : conservation du 1<sup>er</sup> vaccin à – 80°C, cela implique une logistique complexe avec un stockage dans des établissements de santé et des plateformes de compétence nationale. Une fois sortis du congélateur, ces vaccins pourront être conservés 5 jours à 2-8°C
- **Un défi collectif d'adhésion à la vaccination** des habitants franciliens, des personnes âgées en priorité comme ceux qui les entourent : familles et professionnels des structures, soignants...

## Caractéristiques du vaccin BioNTech-Pfizer déployé pour la phase 1

- **Technologie**: ARN messager
- **Conservation**: 6 mois à -80°C nécessitant la livraison de congélateurs par le national
- **Conservation après décongélation**: 5 jours entre +2 et 8°C
- **Conditionnement** : Multi-doses – 5 doses
- **Injections**: 2 injections à 21 jours d'intervalle

## Organisation de la vaccination (phase 1)

- **Besoin** : matériels de vaccination (seringues, aiguilles) fournis aux établissements lors de la livraison des doses
- **Organisation des séances** de vaccination avec consultation médicale et acte vaccinal réalisé par un médecin ou un IDE en présence d'un médecin
- **Suivi** de la vaccination avec un système d'information national VAC-SI

*La première étape est d'organiser le recueil du consentement dans les établissements*

## Distribution (phase 1)

Deux flux de distribution organisés du site de production à l'établissement :

- **Flux A** : livraison directe dans la pharmacie à usage interne (PUI) de l'établissement ou dans une pharmacie d'officine de proximité pour ceux ne disposant pas de PUI
- **Flux B** : livraison de toutes les structures sanitaires publiques et établissements médico-sociaux publics hospitaliers du département, par le ou les établissements hospitaliers équipés d'un congélateur spécifique identifiés par l'ARS

*La majorité des EHPAD seront approvisionnés par une officine de proximité*

## Information et communication en Seine-Saint-Denis

### Echanges d'information sur le déploiement de la stratégie vaccinale en phase 1

- avec la Préfecture et relais auprès des élus du territoire, le Conseil départemental et l' Assurance Maladie
- avec les directions des établissements (ES/ESMS) et les représentants des professionnels de santé de ville lors de conférences hebdomadaires